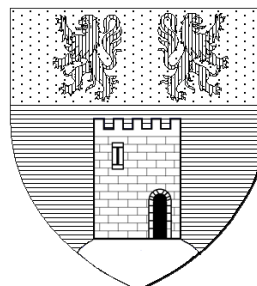


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme SAINI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, AGUILLON Sylvie, TRUCHET Céline et SAINI Julie, MM MAGNUS Philippe, AMIC Philippe, SEGUIN Jean-Jacques, AMIC Corentin et MARTIN Lucas.

Absents : M. JEAN Patrice, excusé

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en accueillant Emeline KRIVOFF, Emma MESAIZE et Jean Philippe APPAY, candidats à la reprise de la gérance de l'Agence Postale Communale.

Il fait part du retrait de la candidature de Sophie BERTRAND qui vient d'avoir la confirmation pour un stage en architecture dans le cadre de sa formation.

Il présente les excuses de Patrice JEAN et donne lecture de l'ordre du jour.

Julie SAINI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2026

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 27/07/2026

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- AGENCE POSTALE COMMUNALE : AUDITION DES CANDIDATS ET SÉLECTION

Le Maire indique que Katia PENEAU a adressé sa lettre de démission pour raisons personnelles afin de se recentrer sur ses activités artistiques. Ce départ s'effectue dans de bonnes conditions de part et d'autre.

Lors du dernier conseil, compte-tenu de la durée de préavis de deux mois et de la nécessité d'effectuer un passage de relai d'une semaine, il a été décidé de mettre en œuvre la procédure habituelle de recrutement avec un appel à candidature avec date limite fixée au 13 juin 2026.

Ce recrutement s'inscrit dans un contexte nouveau : intérêt d'ouvrir l'Agence Postale le samedi matin jour de marché, réaménagement du Secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale, nécessité de développer l'activité postale pour assurer sa pérennité au-delà de 30 mois suite à la visite du responsable de la Poste.

Le déroulement de la procédure de recrutement est rappelé aux candidats : présentation de la fiche de poste et échange avec l'ensemble des candidats, entretiens particuliers, sélection à huis-clos et à bulletin secret.

Suite à l'audition des trois candidats, le Conseil Municipal retient la candidature d'Émeline KRIVOFF, le Maire est mandaté pour signer son contrat de travail et accomplir toutes les formalités.

Face aux menaces sur le devenir de l'Agence Postale Communale du fait du désengagement de l'État, le contrat de travail d'Émeline KRIVOFF sera adapté à la durée prévisible de la convention (30 mois) et un message sera adressé par Sylvie à la population pour l'inviter à faire travailler davantage l'APC. (délibération n°2026-35)

3- INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire a participé à la réunion de concertation sur les demandes de financement des projets de cohérence territoriale présidée par le Président du Département à Nyons le 5 juin 2026. La commune était concernée par le dossier de réhabilitation du Café PAU.

En 2025, 181 477 € ont été attribués pour la première tranche.

Pour 2026, 167 507 € étaient demandés.

Suite aux présentations des dossiers, il est apparu que l'enveloppe allouée était inférieure au montant total des demandes.

Il a ainsi été négocié le versement de 80 000 € en 2026 et le solde en 2027.

- Café PAU, deux propositions sur les lots non pourvus sont validées. Seul le lot plomberie reste à valider. Bruce KATZAOUNIS de Jabron Energie a été contacté pour un devis. La signature des marchés est fixée au 25 juin.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- Monsieur GIRARD du SDED s'est déplacé le 25 juin pour faire le point sur les demandes de subvention en cours et pour le Café PAU au titre des économies d'énergie.

- Les Sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026. Marie-Pierre MONIER ne se représente plus ainsi que Bernard BUIS. Marie-Pierre MOUTON se représente. Des nouvelles candidates se sont positionnées : Pascale ROCHAS, conseillère départementale et Nathalie NIESON, Présidente du SDED.

- Vieil Hôtel, Rolland SARLIN a été rencontré à sa demande pour un point sur la mise en sécurité du bâtiment incendié. Il a mandaté plusieurs experts pour apprécier la structure de l'immeuble et les modalités de désamiantage. Il s'avère que le désamiantage préalable est obligatoire quelque que soit la décision qu'il sera amené à prendre qu'il s'agisse de la vente, de la démolition ou de la réhabilitation. Il indique avoir demandé des devis de désamiantage en vue présentation du plan de retrait devant la commission compétente à l'Inspection du Travail. Il lui a été demandé de fermer les volets du 1^{er} étage, ce qui a été fait et d'accélérer les travaux pour la sécurité publique et répondre à la forte pression des voisins qui constatent des dégâts sur leur bien du fait des infiltrations successives dues à l'incendie puis aux pluies.

Décision est prise de confirmer ces demandes par message électronique et de prendre contact avec GROUPAMA, assureur de la commune, pour ouvrir un dossier en vue d'une éventuelle assignation en référé aux fins de prescrire les travaux préconisés par l'expert judiciaire sous astreinte.

- Le fonctionnement du bistrot va très au-delà des estimations les plus optimistes.
- Une rencontre avec les maires a été organisée par Marie POCHON, députée de la circonscription.
- Une réunion des Conseils Municipaux de la Vallée s'est tenue le 24 juin 2026 à La Calandre sur le thème de la culture et des bibliothèques.

4- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

SIVOS : Céline a participé aux dernières réunions du SIVOS. Elle fait part de difficultés rencontrées au niveau de la gestion du personnel (absence du fait d'un agent en longue maladie, recrutements...) et sur la participation des communes membres.

Station d'Épuration : Jean-Jacques fait un point sur les travaux et réparations effectués. Une pompe défailante a été réparée. L'automate est obsolète et doit être remplacé. L'entreprise MICHELIER de Caromb a transmis un devis pour un modèle connecté qui permettra d'être informé en temps réel des dysfonctionnements. Un devis sera demandé à l'entreprise ESTORNEL de Sisteron à titre de comparaison.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Assurances : suite au point effectué avec Madame CARTIER de GROUPAMA, de premiers éléments de réactualisation ont été transmis.

Lucas fait le point sur le dossier. Le montant des franchises a été réévalué, l'ensemble des biens communaux ont été répertoriés et géolocalisés. L'économie annuelle serait de l'ordre de 200 €.

- Philippe fait part des difficultés liées à la situation de la commune en zone blanche et des problèmes constatés lors des hospitalisations qui ne tiennent pas compte de la géographie (transfert à Vaison-la-Romaine ou à Montélimar alors que la logique voudrait que l'hospitalisation se fasse au plus près à Sisteron ou Gap). Ce problème de définition des secteurs géographiques basés sur les circonscriptions administratives a été signalé à de nombreuses reprises tant au commandement du SDIS qu'à l'ARS mais la situation n'évolue pas.

La solution passe maintenant par une mobilisation de l'ensemble des maires du secteur auprès des grands élus et de l'État.

5- QUESTIONS DIVERSES

La délibération relative au régime indemnitaire du personnel doit être réactualisée à la demande du Centre de Gestion.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une mutuelle à destination des habitants de son territoire. Sylvie prendra contact en vue d'une information du public.

La réunion du mois de juillet sera positionnée comme toutes les années en fin de mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet